



Les opérateurs baissent les frais de terminaison mobile

Compte tenu des dispositions relatives à l'interconnexion édictées dans la loi sur les télécommunications, les trois opérateurs de communication mobile Sunrise, Salt et Swisscom se sont accordés sur une baisse des frais de terminaison mobile (MTR). Les changements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Les frais de terminaison mobile (MTR) sont facturés par les opérateurs de communication mobile aux autres opérateurs de télécommunication pour la terminaison des appels sur leur réseau. Les MTR n'ont pas de répercussion directe sur les tarifs pour les clients. Le principe de la primauté des négociations s'applique. Les MTR ne sont donc pas réglementés et sont régulièrement modifiés par les opérateurs en fonction des évolutions du marché.

Aperçu des prix:

	Sunrise / Salt	Swisscom
MTR jusqu'au 31.12. 2016 (ct./min.)	7.35	5.95
MTR à partir du 01.01.2017 (ct./min.)	4.30	3.10
MTR à partir du 01.01.2018 (ct./min.)	3.90	2.95
MTR à partir du 01.01.2019 (ct./min.)	3.50	2.80

Compte tenu de ces changements, Swisscom table sur une baisse du chiffre d'affaires d'environ CHF 50 millions pour 2017 mais prévoit également une réduction des coûts d'un montant équivalent. L'impact sur l'EBITDA est donc pratiquement neutre.

Berne, le 20 octobre 2016